

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 Juin 2008**

Date convocation: **20/06/2008**

L'an deux mille huit, le vingt quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SUNÉ Jean-Claude, Maire.

**Présents:** MM. SUNÉ Jean-Claude. BORDES Denys. VILLADIEU Claudine. RAMIREZ Maurice. BENECH Marie-Pierre. DELORME Gisèle. ETIENNE Patrice. FOURCADE Claude MOLES Aymeric. TRIFFAULT Claude.

Monsieur ETIENNE Patrice a été élu secrétaire.

-----  
**1°) TRANSPORT SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 06 juin 2008 le conseil municipal avait donné son accord pour prendre en charge à 100% les frais de transport des élèves Gramontois.

Etant donné qu'un doute subsistait sur l'étendue de cette aide au primaire, une clarification est apportée sur le pourcentage de prise en charge et surtout l'étendue de celle-ci.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge la participation des familles aux frais de transport pour 2008/2009 :

**Pour les Etablissements Secondaires (Collèges, Lycées, LEP, CFA, Universités, BTS) :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les externes pour les élèves scolarisés dans et hors département.

**Pour les Etablissements Primaires (Maternelle et Primaire, Classe d'Intégration Scolaire) :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les externes pour les élèves scolarisés hors de la commune et hors département.

## **2°) SUPPRESSION D'UN EMPLOI :**

Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait à compter du 01 septembre 2008 de supprimer l'emploi de Secrétaire de Mairie suite au départ de l'agent de la collectivité actuellement fixé à 09 heures hebdomadaires.

Il indique que, conformément à la réglementation en vigueur, il est donc nécessaire de supprimer l'emploi ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal après, en avoir délibéré, consulté l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE recueilli le 21 juillet 2008, adoptent les propositions du Maire et le chargent de l'application des décisions prises.

## **3°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 octobre 2005 et modifié le 12 décembre 2005, doit faire l'objet de modifications, suite à l'embauche d'un agent de catégorie C à compter du 01 mars 2008 et la démission d'un agent de catégorie A à compter du 01 septembre 2008.

Il propose, par conséquent d'harmoniser le tableau des emplois, afin de prendre en compte l'embauche de l'agent de catégorie C et la démission de l'agent de catégorie A,

Vu la création de l'emploi d'un agent de catégorie C, déclaré auprès du CDG le 22 janvier 2008 et enregistré sous le numéro C08/2008,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 21 juillet 2008 sur la démission de l'agent de catégorie A,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, décide

A – Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

<b>EMPLOIS</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>GRADES des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS</b>
<b>Adjoint Administratif 1ère Classe</b>	1	10	préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal finances	<b>CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>
<b>Adjoint Technique 2ème Classe</b>	1	10	entretien des voies et des chemins nettoyage du cimetière petits travaux d'entretien nettoyage des bâtiments entre. assain. collectif fleurissement	<b>CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES</b>

#### **4°) COMPTE RENDU DES REUNIONS EXTERIEURES :**

- Jean-Claude SUNÉ fait part de sa participation avec Denys BORDES à une formation sur le Budget.
- Assainissement : (Jean-Claude SUNÉ et Maurice RAMIREZ) L'étude est déclenchée. Son coût sera d'environ 3000€.
- Ordures Ménagères : (Maurice RAMIREZ et Claudine VILLADIEU) le nombre de délégués est réduit à 17 ce qui a pour conséquence la perte pour les petites communes de leur poste de délégués au syndicat.
- Réunion ADOM82 : (Claude FOURCADE) un budget de 3 millions d'€. On peut les contacter le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à Lavit pour tous renseignements. La modification des statuts prévue à l'ordre du jour n'a pu être effectuée par non atteinte du quorum.

Il est également demandé par le conseil municipal que les délégués aux syndicats extérieurs déposent à la mairie une copie des comptes-rendus des réunions auxquelles ils participent afin que les autres conseillers puissent en prendre connaissance s'ils le désirent.

#### **5°) QUESTIONS DIVERSES :**

##### Ordures Ménagères :

Le nettoyage autour des containers théoriquement à la charge du syndicat n'est pas toujours correctement assuré.

Il conviendrait au niveau de l'aire du parking de changer 2 ou 3 containers endommagés.

Il est envisagé de demander des containers supplémentaires ainsi qu'un socle pour les périodes estivales au lieu-dit « L'Hérété ».

##### Commission Tourisme :

Marie-Pierre BENECH demande que les délégués de la commission communale de tourisme soient également convoqués aux réunions de la commission tourisme de la communauté de communes.

Jean-Claude SUNÉ doit se renseigner auprès de la CCLTG afin de savoir si cela est possible.

La séance est levée à 20h00,  
suivie d'une visite du village.